Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 52 (1944)
Heft: 3

Vereinsnachrichten: Société vaudoise d’histoire et d’archéologie

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Séance du samedi 12 février 1944, à Lausanne, au Palais de Rumine

M. Edgar Pelichet, président, ouvre la séance à 15 heures et salue la présence, dans l'assemblée particulièrement nombreuse qui remplit la salle Tissot, de Mgr Marius Besson, évêque de Lausanne et Genève, et de M. le professeur R. Laur-Belart, directeur de l'Institut suisse de préhistoire, à Bâle.

Quatre nouveaux membres sont admis dans la société : M. Jules Delaporte, instituteur primaire supérieur à Lucens ; M. Pierre Leuba, pasteur à Chexbres ; M. André Rapin, collégien à Lausanne ; M. Ernest Vignolo, étudiant en droit, à Lausanne, à qui l'on souhaite la bienvenue.

La parole est ensuite à M. Pierre Bouffard, un jeune archéologue genevois, pour une très intéressante communication sur *Les objets de parure burgondes.* Après une brève et claire introduction sur les problèmes que posent l'origine et l'histoire des Burgondes, M. Bouffard fit passer sous les yeux de ses auditeurs une remarquable collection de clichés de très nombreuses boucles de ceinture retrouvées dans les tombes burgondes de nos régions et conservées pour la plupart à Lausanne, au Musée historique.

Les objets que la découverte d'anciennes sépultures permet de retrouver sont de deux sortes : armes (épées, parties de boucliers, casques) et objets de parure (boucles de ceinture, fibules, bagues), et c'est grâce à ces trouvailles que nous connaissons toujours mieux les us et coutumes de la vie quotidienne d'autrefois. La seule étude de boucles de ceinture, reflets par leur garniture de l'art burgonde et des influences qu'il a subies, est en effet à même de renseigner l'historien sur les relations économiques de tout un peuple.

De caractère strictement pratique à l'origine, la boucle de ceinture, qui ne comprenait alors qu'une simple boucle et un ardillon, n'a pas tardé à devenir un objet de parure, plaque et contre-plaque se prêtant particulièrement bien à l'ornementation. En fer ou en bronze, damasquinées de fils d'argent ou de laiton incrustés par martelage, rarement de fils d'or, en forme de rectangle ou de losange, pesant parfois plus de huit cents grammes, ces plaques sont de véritables objets d'art et nous font sentir à quel point les orfèvres burgondes étaient souvent de très grands artistes.

Les principaux motifs d'ornementation des boucles de ceinture en fer sont des têtes de serpents d'origine nordique et des entrelacs qui viennent au

contraire de l'Orient. Ce dernier ornement domine sur les plaques triangulaires qui ne présentent plus, pour ainsi dire, aucun caractère germain, alors qu'on a retrouvé sur des étoffes cophtes des IVe et Ve siècles les mêmes sujets qui ornent certaines d'entre elles. Sur les boucles en bronze, les entrelacs ont disparu. C'est le décor figuré qui domine : animaux ou orants, griffons ou oiseaux à la source de vie, se désaltérant dans un vase ou encore plus ou moins déformé, le thème de Daniel dans la fosse aux lions !

L'influence de l'Orient était donc très sensible dans nos régions, il y a plus de mille ans. Les relations qui existaient entre monastères d'Occident et monastères orientaux, les fréquents pèlerinages et l'installation en Europe de commerçants syriens suffisent à l'expliquer.

Une communication de M. le professeur Louis Junod, énigmatiquement intitulée *L'affaire du 2 mars 1815*, suivit l'exposé de M. Bouffard. Ce vivant et malicieux récit des aventures de quelques étudiants des deux volées de philosophie qui, à la suite d'un souper peut-être un peu trop arrosé, rossent le guet et mettent en émoi tout le quartier de la Cité, à une époque où, comme aujourd'hui, le moindre cri passait vite pour séditieux, paraîtra dans un prochain numéro de la *Revue historique vaudoise*. Il révèle, on ne saurait mieux, un aspect de la petite ville qu'était Lausanne en 1815 et tout un côté aussi de la vie des étudiants de l'ancienne Académie.

M. Albert Burmeister rappela enfin le six centième anniversaire du *traité de combourgeoisie entre Berne et Payerne*, signé en 1344 et dont Payerne sut retirer quelques avantages en 1536.

La séance fut levée à 17 heures, mais, selon la tradition, un thé réunit encore un moment certains membres de la « Vaudoise » et leurs amis. J. C. B.

Séance du mercredi 29 mars 1944, au Palais de Rumine, à Lausanne

M. Louis Junod, vice-président, ouvre la séance à 20 h. 30 et excuse M. Edgar Pelichet que ses obligations militaires retiennent à Berne ce soir. En quelques mots, il présente à la nombreuse assistance — une centaine de membres et d'amis de la « Vaudoise » — M. le professeur Jean Fleury, à qui sa parfaite connaissance de l'histoire du droit et des institutions permet, lorsqu'il étudie quelque aspect du passé de nos régions, de l'examiner à la lumière de ce qui existait alors ailleurs que chez nous.

Les *Franchises de saint Amédée* — Amédée d'Hauterive, évêque de Lausanne de 1145 à 1159 — sont le premier document qui établisse la vie municipale de Lausanne. M. Fleury, après en avoir donné lecture à ses auditeurs, qui en avaient d'ailleurs tous en main le texte latin et la traduction, insista sur le caractère particulier de ces « reconnaissances » prêtées à l'évêque par les chanoines, les barons, les chevaliers, le clergé et les bourgeois de la ville. Elles fixent que les chanoines ont la libre élection de l'évêque et ne doivent au roi que processions et prières ; que les régales, que l'évêque tient du roi, sont les grands che-

mins, les péages, les vendes, les joux noires, les monnaies, les marchés, les mesures, etc. ; qu'au cas où le roi serait appelé et viendrait à Lausanne, les provisions lui seraient dues. Elles établissent nettement les fonctions de l'avoué, qui doit, pour l'avouerie, être l'homme lige de l'évêque. Elles précisent enfin les amendes et les obligations de caractère financier ou militaire dues par les bourgeois au seigneur évêque, obligations et services en échange desquels ce dernier est tenu de défendre les bourgeois et leurs biens tant par le glaive matériel — la force armée — que par le glaive spirituel — l'excommunication.

Trois points en particulier ont attiré l'attention de M. Fleury, qui en apporte l'explication. C'est tout d'abord la forme anormale de ces « recognitiones » : alors que les chartes de franchises présentent toujours le double caractère d'être un acte bilatéral et un privilège concédé, on se trouve au contraire, ici, en présence d'un pacte unilatéral, de l'acte de quelqu'un qui parle d'autorité.

La mention de « regalia » dans un document épiscopal est chose plus étonnante encore. Les droits régaliens sont les droits de souveraineté sous toutes ses manifestations. Déclarer que les régales sont au roi et que l'évêque les tient de lui, c'est de la part d'Amédée, renoncer à tous les avantages fondamentaux qui ont été accordés à l'Eglise. Pourquoi?

La ligéité de l'avoué enfin pose de nouvelles questions. Ce régisseur, qui en est venu peu à peu à se croire investi de l'autorité supérieure, est un homme dangereux : la faiblesse de l'évêque a fait sa force. Il faut qu'il redevienne l'homme de l'évêque seul.

C'est en faisant revivre pour ses auditeurs, pendant plus d'une heure, tout un chapitre de l'histoire du moyen âge, en évoquant la guerelle des investitures et le concordat de Worms comme l'accord de Seyssel et l'accord de saint Sigismond, que M. Fleury a répondu à ces différentes questions. Les *Franchises de saint Amédée* sont la conclusion du conflit qui mit aux prises l'évêque de Lausanne et son avoué, le comte Amédée de Genevois, conflit qui se termina en 1157 par le triomphe de l'évêque. De retour à Lausanne, saint Amédée peut affirmer ses droits à l'égard de tous et définir son statut ; il est vraiment le seigneur, le « dominus episcopus » et peut imposer la reconnaissance écrite que les historiens du XIXe siècle baptiseront les *Franchises de saint Amédée*. Et si cette pièce importante a pris place ensuite en tête du *Plaict général* de 1368 — coutumier de Lausanne — c'est que ce nouvel accord entre l'évêque et sa ville avait été porté à la connaissance de chacun au « plaict général » — assemblée des nobles, du clergé et des bourgeois de Lausanne — du mois de mai 1157.

Une vie nouvelle a commencé alors pour Lausanne ; l'évêque est redevenu le maître, les finances ne risquent plus de se perdre entre les mains de l'avoué trop puissant : ce sera bientôt la construction de la cathédrale et du château.

Cette séance extraordinaire du soir, organisée à la demande de nombreux membres de Lausanne, a été un succès. Le comité envisage de recommencer l'hiver prochain.

J. C. B.